



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21/06/2024 /
Dossier complet le : 24/06/2024 /
N° d'enregistrement : F01124P0113

1 Intitulé du projet

Construction du nouveau Stade Nautique de Chatillon-Malakoff

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VALLEE SUD GRAND PARIS

Raison sociale

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

N° SIRET

2 0 0 0 5 7 9 6 6 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BERGER

Prénom(s)

JEAN-DIDIER

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44° d) Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés	Construction d'un centre aquatique

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet pour lequel est effectué la présente demande consiste en la reconstruction du stade nautique, sur une parcelle d'environ 0,76ha, en lieu et place de l'équipement actuel. Le projet nécessite la démolition de l'équipement existant construit au début des années 1970, dont les installations sont vétustes et génèrent des difficultés d'entretien, de maintenance et d'exploitation. La démolition a fait l'objet d'un permis de démolir spécifique, et est en cours pour un achèvement prévu à l'été 2024.

La parcelle se situe en zone urbaine à l'intersection de différentes voies d'accès qui encadrent le site et en permettent sa desserte (la rue Jean-Bouin, la rue Jules Védrières et le boulevard de Vanves).

Le nouveau centre aquatique comprendra :

- des espaces couverts : espace d'accueil, pôle administratif, pôle vestiaires/sanitaires-douches, halle bassins (1 bassin sportif de 25m, un bassin d'apprentissage, une fosse de plongeon, un bassin ludique, un jardin d'éveil et une patageoire), espace bien-être, locaux techniques
- des espaces extérieurs : un bassin nordique de 50m, une lagune de jeux, un solarium minéral et un solarium végétal.

Pièces annexes jointes : programmes du projet, analyse de site et perspectives extérieures du projet

4.2 Objectifs du projet

Le projet porte sur les travaux de construction d'un nouveau centre aquatique à Châtillon en lieu et place de l'équipement actuel, permettant de répondre aux attentes des utilisateurs en terme d'usages mais également aux attentes d'exploitation en terme de fonctionnement technique et objectifs énergétiques et environnementaux. Pour rappel, les caractéristiques de l'équipement actuel sont les suivantes : un bassin ludique, un bassin sportif, une fosse à plongeurs, un bassin d'apprentissage, un bassin olympique extérieur et une lagune de jeux.

Le futur équipement offrira le même niveau de services que l'équipement actuel, tout en permettant d'améliorer le niveau de services rendu (traitement des espaces plus qualitatifs, fonctionnalité optimisée) et la réalisation des actions d'entretien maintenance, et permettra de diminuer nettement les consommations en énergie, de par les objectifs énergétiques et environnementaux intégrés. A ce titre, le projet de reconstruction s'inscrit dans une démarche exemplaire et ambitieuse en matière d'engagement environnemental (label Fibois, démarche Bâtiments Durables Franciliens niveau argent visé).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'opération comprend plusieurs phases de travaux :

- une phase de démolition de l'équipement existant, laquelle est en cours et s'achèvera à l'été 2024
- une phase de confortement des carrières, le projet étant situé en zone carrières. Ces travaux pourront démarrer suite à l'instruction du PC, lequel sera notamment soumis à l'IGC, pour permettre la prise en compte des éventuelles remarques de l'IGC. La durée de ces confortements est à ce stade estimée à 11 mois.
- une phase de reconstruction de l'équipement : la durée du chantier est estimée à 26 mois y compris essais précédés de 2 mois de période de préparation, soit 28 mois au total. *

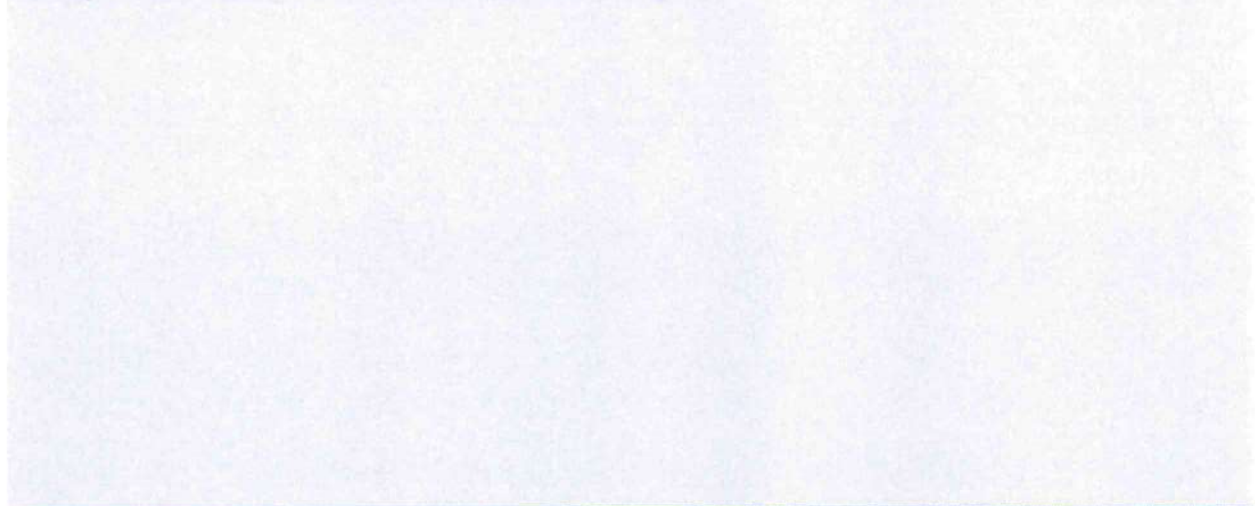
Pièce annexe jointe : planning prévisionnel des travaux de reconstruction de l'équipement.



4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation correspond au fonctionnement courant du centre aquatique qui sera ouvert au public. La fréquentation projetée est estimée à 400 000 personnes à l'année.

La Fréquentation Maximale Instantanée est fixée à 1900 baigneurs.



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un dépôt de permis de construire.



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface globale projet (surface parcelle) compris aménagements extérieurs et accès. Surface emprise au sol Bâtiment + surface emprise bassin extérieur Hauteur bâtiment (variable) Largeur bâtiment (moyenne) x Longueur bâtiment (moyenne)	7670m ² 4285,31m ² + 1000m ² de 8,90m à 13,23m 63m x 68m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 57 Voie : rue Jean Bouin

Lieu-dit : _____

Localité : Châtillon

Code postal : 9 2 3 2 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 1 7 ' 3 6 " E Lat. : 4 8 ° 4 8 ' 3 4 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la ville de Châtillon, zone UL (équipements)

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La commune de Châtillon n'est recoupée par le périmètre d'aucune ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☒	Non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La ville de Châtillon et le périmètre du projet ne sont pas couverts par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Non concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Non concerné

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du département des Hauts-de-Seine a été voté par l'assemblée départementale le 15 octobre 2021.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site se situe dans le périmètre de protection de l'église Notre Dame du Calvaire de Châtillon, soumis à la servitude relative à la conservation du patrimoine culturel
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	L'emprise du projet ne fait l'objet d'aucune délimitation en zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Châtillon est soumise à un PPR Mouvements de terrain - anciennes carrières.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé par arrêté préfectoral R.111-3 du 27 janvier 1986, approuvant le périmètre des zones de risques carrières
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas référencé dans les bases de données SIS, ICPE, BASIAS et BASOL. Les investigations de terrain du milieu réalisées par la Maîtrise d'Ouvrage n'ont mis en évidence aucune teneur significative en composé organique. Seuls quelques traces en éléments métalliques ont été mises en évidence. (annexe : études de pollution des sols)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet se situe en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) au titre de l'Aquifère "Albien"
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage d'eau potable, ni périmètre de protection n'est identifié sur le territoire de Châtillon.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non concerné

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le territoire communal n'accueille aucun site Natura 2000.
D'un site classé ?	☒	☐	L'église Notre-Dame-du-Calvaire est inscrite au titre des monuments historiques depuis le 24 Juin 2004. Le projet se situe à moins de 300m.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les besoins en eau du centre aquatique (bassins, sanitaires) s'effectueront à partir du réseau d'eau potable (AEP) avec pour objectif la réduction de la consommation à la source.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le piézomètre mis en œuvre et le suivi réalisé pendant 1 an permettent d'exclure la réalisation de drainage et de modification des masses d'eau souterraines au vu de l'altimétrie d'implantation du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Déblais de terre à hauteur de 5000m ³ . Une optimisation des déblais / remblais est recherchée sur le projet. Le niveau de forage des fondations par pieux correspondra au niveau de fond de fouille nécessaire à la côte de 81,50 NGF soit l'altimétrie moyenne du boulevard de Vanves longent le projet en façade Ouest. Le site présente un fort dénivelé. Pièce annexe : topographie site existant.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	A ce stade des études, le projet de reconstruction présente un déficit en remblai à hauteur de 10 000m ³ . Il est sera recherché une optimisation du volume de remblai à effectuer.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les zones non remblayées en sous-sol du bâtiment resteront en vide de construction.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les réseaux publics sont suffisamment dimensionnés pour les besoins de l'équipement. Le site accueillait déjà une piscine de taille équivalente. Le futur projet sera conçu suivant les normes actuelles, soit moins consommateur en eau. De plus, des possibilités de récupération des eaux grises sont en cours d'étude pour permettre de diminuer les consommations d'eau.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site actuel présente peu d'espaces verts. Le projet sera plus riche : toitures végétalisées, plantations et strates arbustives sur le solarium végétal. Pièce annexe : notice paysagère
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le centre aquatique sera construit sur le site actuel de la piscine existante. La configuration du projet reprend la même implantation que le précédent projet. Celui-ci intégrera un espace paysagé dans la partie Sud-Est de la parcelle avec plantations et strates arbustives.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le risque de présence de carrières au droit du projet est non négligeable ; la ville est couverte par un PPR à ce sujet. Ce risque est bien pris en compte dans le cadre du projet ; des travaux de confortement des carrières seront réalisés au préalable de la reconstruction, conformément aux notices techniques de l'IGC et aux attendus du Permis de Construire qui sera déposé. Annexe : étude géotechnique G1 PGC
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le traitement d'eau des bassins se fera au chlore dans une quantité adaptée et répondant aux normes sanitaires exigées par l'ARS. Le stockage des produits se fera dans des locaux sécurisés.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le centre aquatique engendrera des flux routiers, comme le stade nautique existant. Pour les scolaires, une dépose bus est envisagée rue Jean Bouin. L'équipement sera par ailleurs accessible par les transports en commun (bus, T6, métro 13). Des places de stationnement sont disponibles sur voie publique (boulevard de vanves, rue Jean Bouin notamment).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le bassin nordique et le solarium extérieur pourront être sources de bruit en période estivale lors des fortes fréquentations. Annexe : étude acoustique et notice acoustique
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Les nuisances sonores sont celles recensées dans le cadre du Plan de Prévention des Bruits, essentiellement liées aux axes de circulation situés à proximité directe.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les chantiers de déconstruction et de comblement des anciennes carrières engendrent des vibrations ponctuelles.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le centre aquatique nécessitera des besoins en éclairage à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, lesquels seront calqués sur les horaires d'ouverture de l'équipement.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le centre aquatique est concerné par des émissions lumineuses provenant des infrastructures routières le jouxtant.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'entraîne pas d'émissions de polluants dans l'air ; aucun appareil de combustion n'est prévu sur le projet, il sera raccordé au réseau de chaleur urbain (géothermie). Le rejet d'air de la ventilation présente des niveaux de pollution équivalents à ceux de l'intérieur des locaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Gestion des EP à la parcelle via toiture végétalisée et jardin de pluie + système de récupération et réutilisation des eaux + raccordement trop plein au réseau assainissement+ rejet des eaux vidange bassin
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet générera des rejets d'eaux usées et pluviales dans le réseau d'assainissement territorial. La gestion des eaux pluviales sera traitée en priorité "à la parcelle".

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet est mené dans le cadre de la démarche Bâtiments Durables Franciliens et d'une démarche HQE (sans certification).

Le projet sera raccordé au réseau de chaleur urbain (géothermie) ; il n'y aura donc pas de chaufferie (rejet, réseau gaz...). Il présente des objectifs de consommations d'eau et d'énergie très ambitieux, atteint notamment par de multiples récupérations internes au projet : récupération de chaleur sur la ventilation, récupération de chaleur sur l'eau de baignade, récupération des eaux grises, récupération des eaux de baignade,..."

Le projet inclut également un objectif de gestion des eaux pluviales à la parcelle : recyclage des eaux pour utilisation pour les besoins en sanitaires ou arrosage, rétention des eaux sur les surfaces de terre pleine pour abatement. La gestion des eaux pluviales sera traitée en priorité "à la parcelle" soit par infiltration naturelle soit par des systèmes de rétention. La compatibilité du projet de gestion des eaux pluviales sera étudiée avec les interlocuteurs compétents dans le cadre des études de conception, notamment vis-à-vis de la situation du projet en zone carrière.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet du nouveau centre aquatique s'implante en lieu et place de la piscine existante, et intègre le même niveau de services et volumétrie que cette dernière. Sa conception architecturale lui confère une parfaite intégration visuelle dans son environnement. Sa conception technique lui permet d'atteindre des objectifs environnementaux très ambitieux et de limiter les nuisances vis-à-vis de son environnement proche et lointain. Le projet répond aux nouvelles normes constructives en vigueur.

Les études réalisées (géotechniques, pollution des milieux, acoustique etc.) et les exigences environnementales intégrées au projet permettent de prendre en compte les enjeux du site et de maîtriser les possibles impacts du projet sur l'environnement.

Pour ces raisons, nous pensons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexes liées à la partie 4 (caractéristiques du projet) : programme architectural et technique, programme environnemental et analyse de site, perspectives extérieures du projet, planning des travaux	☒
2	Annexes liées à la partie 5 (sensibilité environnementale de la zone d'implantation) : études de pollution des sols, étude géotechnique G1 PGC	☒
3	Annexes liées à la partie 6 (caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine) : notice architecturale, notice paysagère, étude acoustique et notice acoustique, notice descriptive TDE, note gestion EP	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

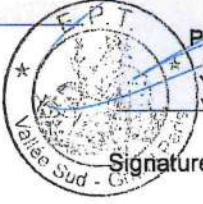
Nom COSCAS

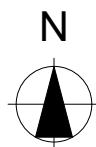
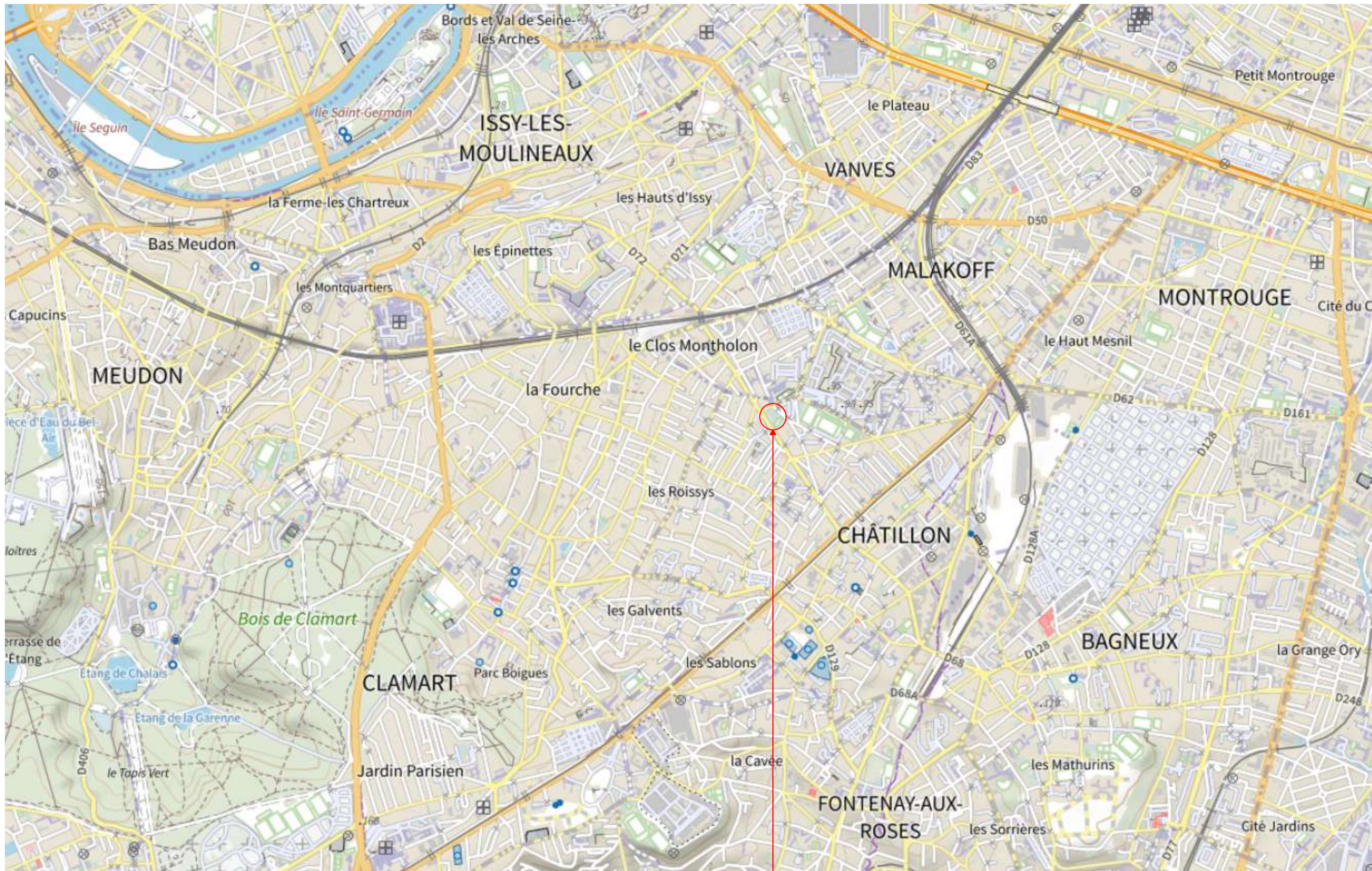
Prénom Yves

Qualité du signataire Vice-Président

A FONTENAY-AUX-ROSES

Fait le 21/06/2024


Pour le Président
par délégué
Yves COSCAS
Vice-Président
Signature du (des) demandeur(s)



MAITRE D'OEUVRE agencecoste architectures	MAITRE D'OUVRAGE Vallée Sud Grand Paris 28 rue de la Redoute 92260 FONTENAY-AUX-ROSES email : houdain@coste.fr site : www.coste.fr	Ces plans ne sauraient être considérés comme des plans d'exécution		Plan de situation Phase : APS Etat : 06 - Projeté		C/C CAS PAR CAS	C/ C.1

emplacement projet



P1 Bouin juillet 2022



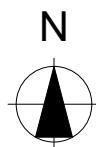
P2 Angle Bouin Vedrines mars 2023



P3 Angle Vedrines Vanves decembre 2022



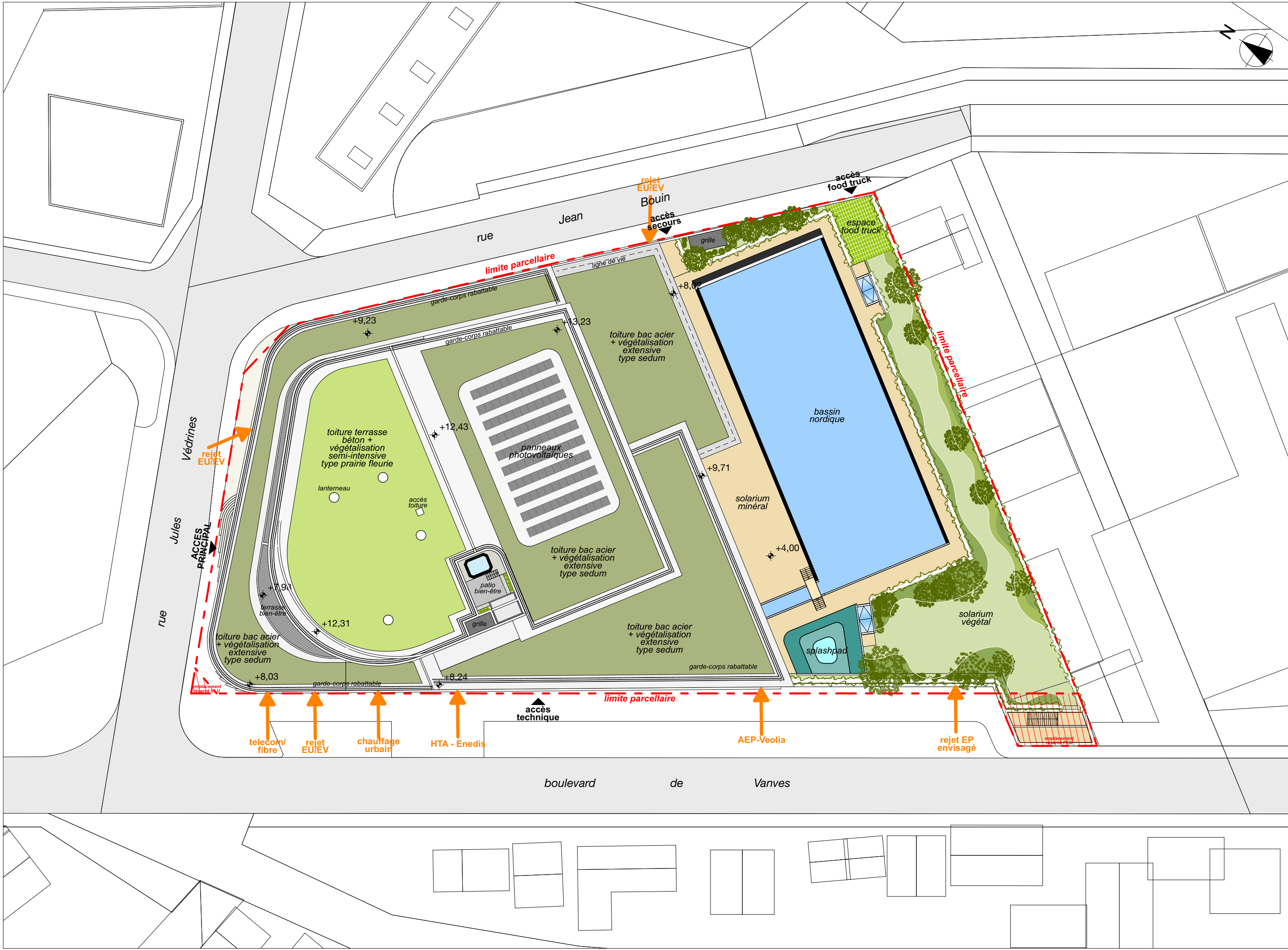
P4 Vanves decembre 2022



A

Plan de repérage des photographies

agencecoste architectures	MAITRE D'OEUVRE 11 rue de la Piovété 78550 HOUJAN tel : 01 30 59 54 95 email : houdane@coste.fr site : www.coste.fr	MAITRE D'OUVRAGE Vallée Sud Grand Paris 28 rue de la Redoute 92260 FONTENAY-AUX-ROSES	Ces plans ne sauraient être considérés comme des plans d'exécution		C/C CAS PAR CAS	C/ C.2
			Plan de repérage des photographies			
			Phase : APS	Etat : 06 - Projeté		
			STADE NAUTIQUE DE CHATILLON-MALAKOFF 57 rue Jean Bouin 92320 CHATILLON	Date : 28/02/2024 Echelle : 1:2000		



MAÎTRE D'ŒUVRE



agencecoste
architectures

11 rue de la Prévoité
78550 HOUDAN
tel : 01 30 59 54 95
email : houdan@coste.fr
site : www.coste.fr

MAÎTRE D'ŒUVRAGE

Vallée Sud Grand Paris
28 rue de la Redoute
92260 FONTENAY-AUX-ROSES

C/C

CAS PAR
CAS

Plan de masse et toiture

Phase : APS

Date : 28/02/2024

Echelle : 1:500

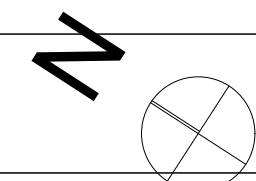
C/

C.5

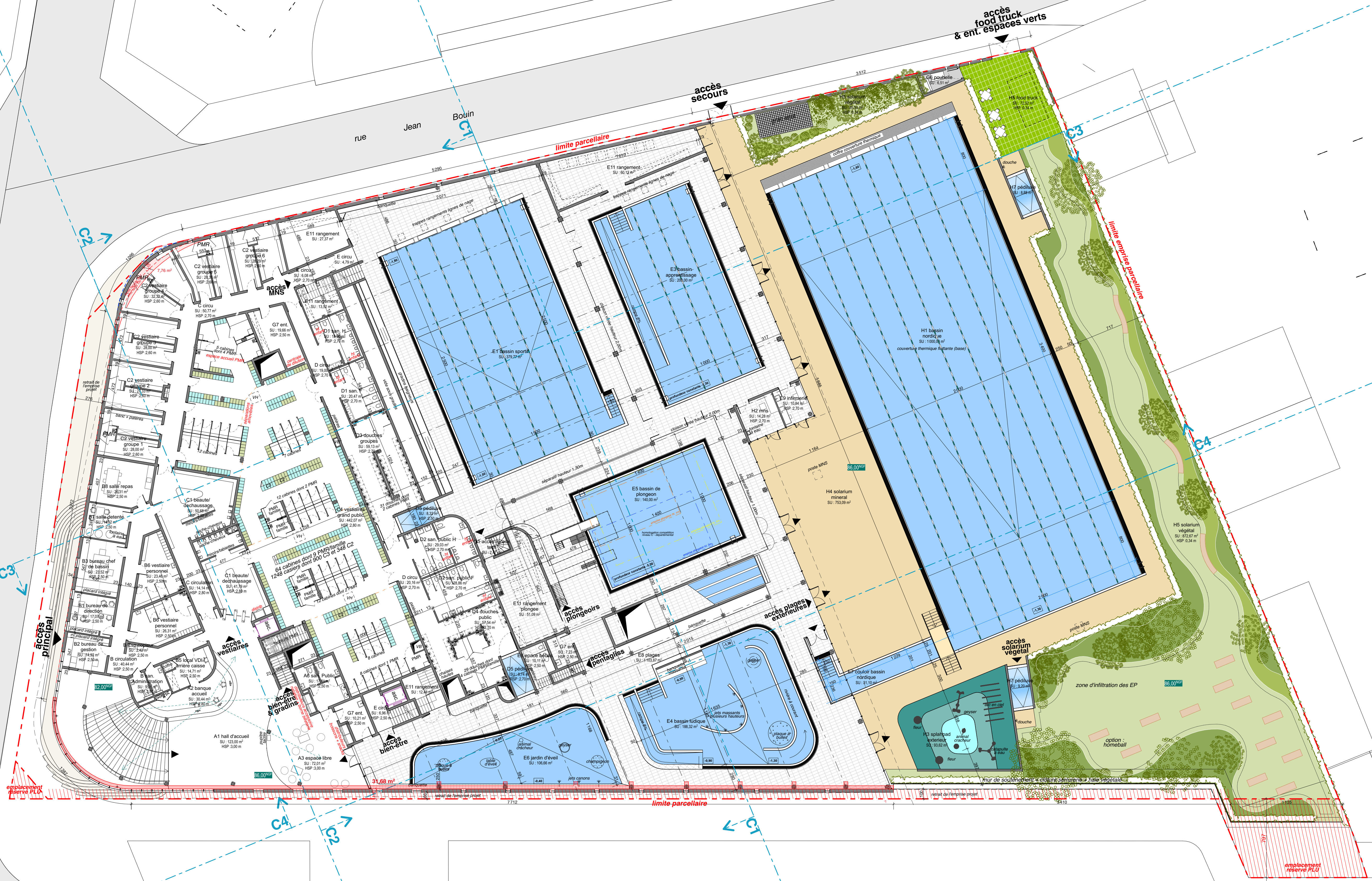
Etat : 06 - Projeté

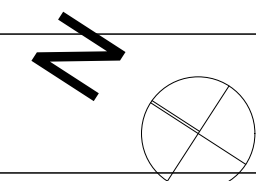
STADE NAUTIQUE DE
CHATILLON-MALAKOFF
57 rue Jean Bouin 92320 CHATILLON

Ces plans ne sauraient être considérés comme des plans d'exécution

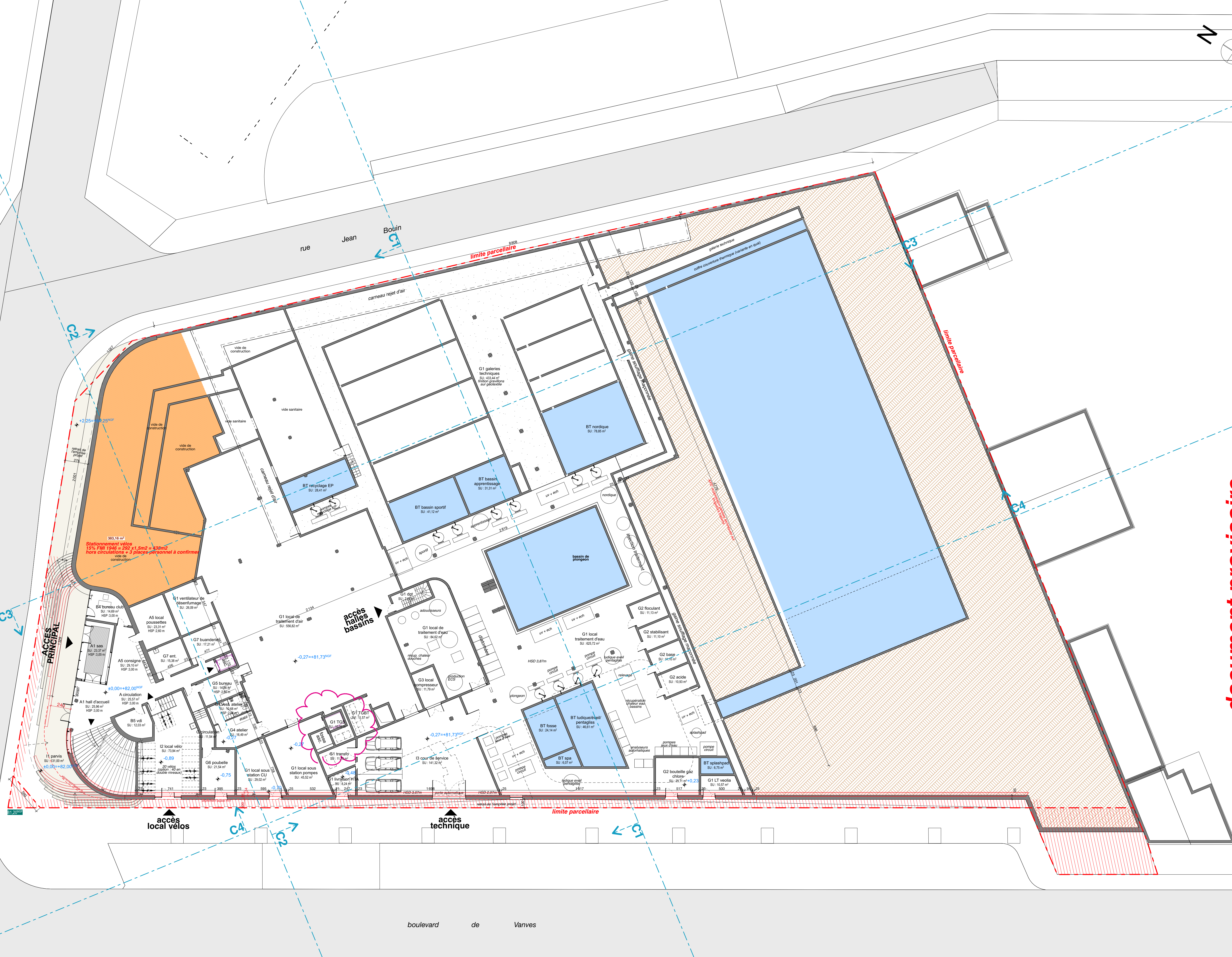


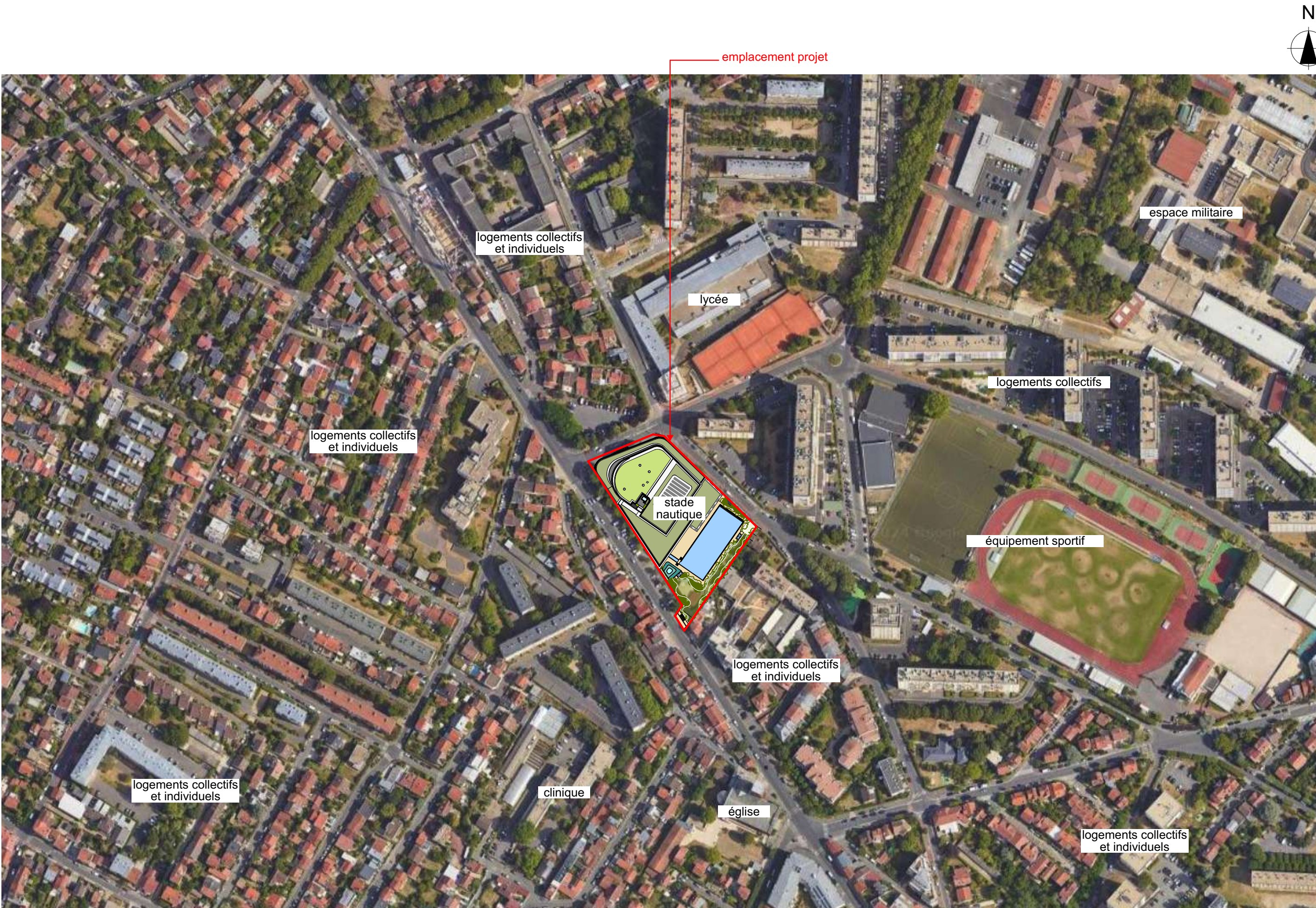
document provisoire

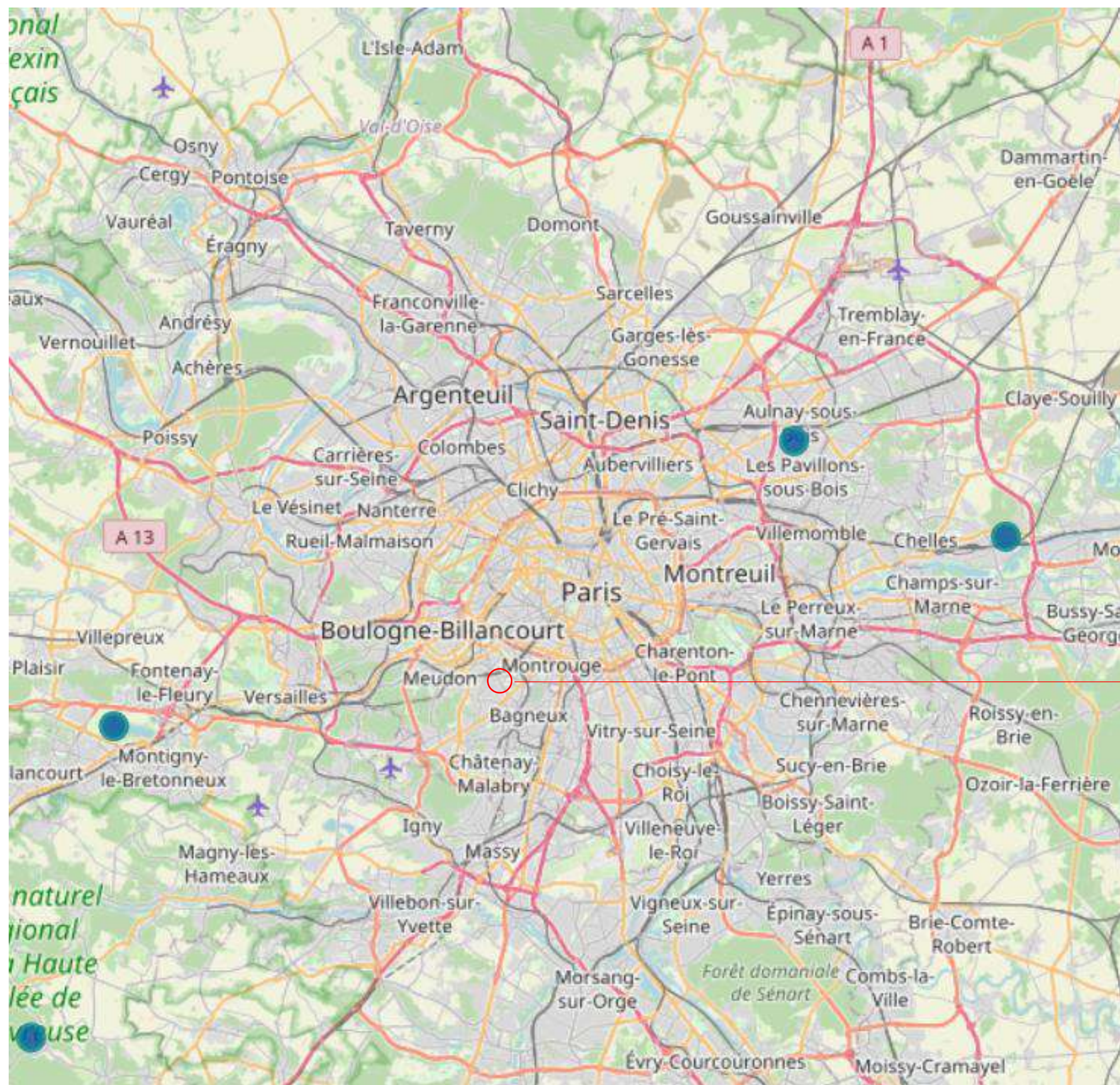




document provisoire







Emplacement
projet

C/C		C/C	C/
CAS PAR		CAS	C.1
Localisation du projet par rapport aux sites			
Natura 2000			
STADE NAUTIQUE DE CHATILLON-MALAKOFF			
57 rue Jean Boudin 92320 CHATILLON			
MAÎTRE D'OUVRAGE			
Vallée Sud Grand Paris			
11 rue de la Préfecture			
75001 PARIS			
Tél : 01 39 59 54 95			
Email : bureau@valleesudparis.fr			
Site : www.valleesudparis.fr			
MAÎTRE D'ŒUVRE			
agence+coste			
11 rue de la Préfecture			
75001 PARIS			
Tél : 01 39 59 54 95			
Email : bureau@aparcocoste.fr			
Site : www.aparcocoste.fr			